



Programme Formation RTES

Vendredi 15 octobre 2010

Commande publique responsable et circuits courts

48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 Nancy Cedex

9h30 - 17h

En partenariat avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle



Cette formation est principalement destinée aux élus et techniciens des collectivités locales en charge de l'économie sociale et solidaire, d'agriculture, de restauration scolaire ou des marchés publics. Elle est également ouverte aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, aux acteurs de la filière agricole (dont les acteurs de l'insertion comme le réseau Jardins de Cocagne) et aux gestionnaires d'établissements scolaires et de restauration scolaire.

Cette journée de formation a pour objectif d'aborder la question des clauses d'achat public responsable et le développement des circuits courts autour de la problématique suivante : **Comment aider à la structuration d'une offre locale agricole de qualité** (filière locale agricole, bio, circuits courts) **afin de répondre à la demande publique** (appels d'offres des collectivités locales), **notamment dans le cadre de la restauration collective?**

Elle sera structurée en deux temps:

- **le cadrage juridique:** commande publique, développement durable et circuits courts
- **l'appui à la structuration de filières,** notamment au travers de la commande publique en matière de restauration collective

9h30 : **Accueil-café.** Introduction de la journée par René Mangin, vice-président en charge de l'économie au Conseil Général Meurthe et Moselle

10h – 12h30: Eclairage juridique

Il s'agit de permettre aux participants d'avoir une **information juridique sur les marchés publics (critères, cahiers des charges)**, et de cerner les règles permettant d'orienter la commande publique vers le développement durable.

Intégrer des objectifs de développement durable dans la définition du besoin est devenu une obligation de moyens (art. 5 du Code des Marchés Publics). Reste à savoir comment intégrer ces objectifs dans le respect des grands principes de la commande publique : **liberté d'accès, égalité des candidats, non discrimination et transparence (art. 1^{er} CMP).**

Intervenant: Guillaume Cantillon, *juriste, directeur scientifique du « Code de l'achat durable »* (éd. Weka, 2009), *co-auteur du livre « L'achat public durable », chargé de cours (CNFPT- ENACT - Paris I - Paris XII – IGPDE – Sup de Co), consultant spécialisé sur l'achat public durable. Actuellement conseiller technique auprès du président du Conseil Régional Ile de France.*

Témoignages, illustrations concrètes: Odile Kusy, conseillère municipale déléguée au périscolaire, Commune de Vandoeuvre lès Nancy

Echanges – débat

12h30 – 14h: repas sur place (*à la charge des participants*)

14h30 – 16h30: Développement des circuits courts et restauration collective

A l'heure où des collectivités de plus en plus nombreuses fixent des objectifs ambitieux en matière d'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective

Si le Code des Marchés publics ne permet pas d'intégrer directement une clause de proximité

Quelles sont les possibilités pour les collectivités locales d'aider au développement de filières locales et à leur structuration?

Témoignages:

- JF Moulin, gérant de la SCIC Interbio Normandie Services (en vidéoconférence, sous réserve)
- F. Ferro, responsable commerciale et développement de la SCIC Paysan Bio Lorrain

16h15-16h30 Bilan de la journée-perspectives et conclusion par Olivier Jacquin, vice-président du Conseil Général de Meurthe et Moselle en charge du développement durable